

CONDITIONS SUSPENSIVES

- 1- Accord du bailleur aux présentes, au plus tard pour le :
- 2- Obtention par le cessionnaire d'un prêt d'un montant de :
- pour une durée de :
- et un taux d'intérêt maximum hors assurance de :

notamment auprès des organismes suivants :

- 
- 3-

